

Bibliomer

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : 55 – Janvier 2011

Thème : 4 – Environnement Sous-thème : 4 – 2 Sites industriels, déchets, eau

Notice n° : 2011-5507

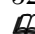
Estimation de l'empreinte carbone de l'activité de pêche en Galice (nord-ouest de l'Espagne)

Estimation of the carbon footprint of the Galician fishing activity (NW Spain)

Iribarren * D., Vázquez-Rowe I., Hospido A., Moreira M.T. and Feijoo G.

* University of Santiago de Compostela, School of Engineering, Rúa Lope Gómez de Marzoa, s/n 15782 Santiago de Compostela, Spain ; Tél.: +34981563100 ; E-mail : diego.iribarren@rai.usc.es

Science of The Total Environment, 2010, 408 (22), DOI: 10.1016/j.scitotenv.2010.07.082, p. 5284-5294 - *Texte en Anglais*

 à commander à : l'auteur, l'éditeur ou à l'INIST

● Résumé

Le secteur alimentaire mondial est reconnu comme étant l'un des principaux contributeurs aux impacts environnementaux dont le réchauffement climatique via les émissions de gaz à effet de serre (GES). Dans ce contexte, il existe une demande croissante d'informations sur l'impact « réchauffement climatique » des produits de consommation alimentaire. Cet article traite de l'évaluation de l'empreinte carbone d'une filière clé du secteur alimentaire : les produits de la mer.

La Galice (nord-ouest de l'Espagne) a été prise pour cas d'étude et l'évaluation de l'empreinte carbone s'est basée sur un ensemble d'espèces, représentatif de la filière mer Galicienne. Les espèces étudiées sont issues des pêches côtière, hauturière et en eau profonde, mais aussi de l'aquaculture extensive et intensive.

L'empreinte carbone a été déterminée par une approche « business to business », c'est-à-dire de la capture ou de l'élevage au débarquement. La somme des empreintes carbone de chaque espèce étudiée a permis de déduire l'empreinte carbone globale de la filière pêche et aquaculture en Galice.

L'empreinte carbone globale de la filière pêche et aquaculture en Galice est due à :

- 36 % à la pêche hauturière,
- 23 % à la pêche de grand fond,
- 21 % à la pêche côtière,
- 18 % à l'aquaculture intensive,
- 2 % à l'aquaculture extensive.

Des tableaux indiquent l'empreinte carbone par espèce et par type de pêcherie. Par exemple, il est montré que le chalutage du merlu en zone côtière a l'empreinte carbone la plus importante par rapport aux autres pêcheries évaluées en zone côtière (impact proportionnel au tonnage).

De plus, cette étude met en évidence l'intérêt de la méthodologie de l'empreinte carbone afin d'identifier des stratégies et solutions pour réduire les émissions de GES de la filière produits de la mer.